

Les METIERS DISPARUS

I- Le SABOTIER

Etabli à demeure, le sabotier avait de nombreuses pratiques, puisque le soulier de bois fut jusqu'à une époque bien proche de la nôtre la chaussure courante.

Un billot à trois pieds (la pelotte), une biguette, des gouges, un paroir, des cuillers, encombraient, avec quelques billes de bois, son minuscule atelier semé de copeaux. Entrons dans l'échoppe d'un sabotier qui porte comme enseigne un gros sabot peint en rouge et consciencieusement "mirolé" ; et suivons l'homme dans son travail, depuis le moment où il choisit son bois jusqu'à la finition du sabot.

Etait utilisé le bois dur et le bois tendre. Le premier -noyer, frêne, hêtre- se prêtant aux enjolivures, aux plissés, exécutés avec une sorte de gouge appelée rouanne, était réservé aux objets de choix pour "s'habiller". Le second -verne, bouleau, peuplier, saule ou tremble- donnait des produits courants ; les sabots de bouleau "étaient particulièrement appréciés des cultivateurs parce qu'ils étaient légers et parce qu'ils absorbaient la sueur", quant à ceux de peuplier, saule et tremble, très légers, "ils étaient parfaits à condition de se "ferrer", de se "pierrer", c'est-à-dire de s'incruster en été de gravillons, de petites pierres par la marche sur la route".

"A l'achat du bois, les sabotiers le marquaient de leurs initiales à l'aide d'une gouge dont l'extrémité recourbée en crochet avait les bords coupants : la rainette. Ils pouvaient attendre deux ans sans inconvénient pour travailler le bois dur après son abattage, mais pas plus de cinq à six mois pour travailler le bois tendre, parce que l'humidité de la terre et la poussée de la sève au printemps en altéraient la partie qui reposait sur le sol et qu'il fallait, de ce fait, enlever et perdre une certaine épaisseur. On disait que ce bois devait être calotté. Quant au noyer, les sabotiers en resquillaient, sans aucun sens péjoratif, les branches que les menuisiers n'utilisaient pas.

"Tous ces bois, durs et tendres, devaient être taillés de telle façon que le nez du sabot fût du côté des racines de l'arbre et le talon du côté des branches pour la bonne évaporation de la transpiration.

"Le bois, amené sur le chantier du sabotier ou bien souvent sur la banquette d'une route peu passagère, restait en dépôt jusqu'à ce qu'on le débitât en billes. Pour le scier, alors, on le couchait sur des "chevaux", sortes de chevalets obliques. Tronçonné en billes mesurées à la pige (graduée en pouces), le bois était fendu à la cognée ou à la malluche, puis dégrossi à la hache et à l'assiau, au fer incurvé. Le noyau de bois était alors porté sur l'atelier, pour lui donner forme à l'aide du paroir ; cette longue lame à dos épais, maniée avec adresse, mordait, tranchait ou simplement abattait les plus minces saillies. Le sabot était enfin creusé avec des cuillers de différentes dimensions et de diverses formes ; l'intérieur aplani au moyen du butoir, il ne restait plus qu'à préparer la loge des orteils avec la ruine, "lame d'acier triangulaire, assez étroite, dont les bords étaient coupants et le bout pointu recroquevillé de bas en haut et d'avant en arrière".

"Et c'était la finition : "Il était bon d'en soigner aussi l'extérieur qu'on râpait avec des racloirs, des lames de ressort, qu'on sculptait avec le butoir et qu'on gravait, si l'on prétendait l'enjoliver, avec une gouge, les dessins projetés ayant au préalable été tracés au compas et à la roulette dentée. Il n'y avait plus qu'à noircir les sabots et à les ramener sur le siège de l'atelier où le paroir les avait déjà façonnés, pour les soumettre à l'action du lissoir, un outil ayant exactement la forme et les dimensions du paroir, qui s'accrochait à la même boucle, était mû presque de la même manière, mais dont le bord était moussé au lieu d'être tranchant".

En Morvan, où bien des fermes possédaient un outillage rudimentaire mais suffisant, le sabotier passait au cours de la mauvaise saison, travaillant à la tâche comme le couturier ou la coudrète.

II- Le FLOTTAGE et les FLOTTEURS

Vers 1850, "depuis trois siècles presque tous les bois du Morvan sont réduits en bûche de moulée par les bûcherons du pays, charroyés sur les ports, frappés de la marque du propriétaire ou du marchand, jetés à l'eau à bûches perdues dans tous les affluents de la rivière d'Yonne et de la Cure, et dirigés sur Clamecy et Vermenton pour être triqués, empilés, mis en trains et conduits à Paris", résumé des opérations successives en signalant l'origine régionale d'une industrie qui fut vraiment la "vie du Morvan".

C'est, en effet, en 1546 -au moment où la capitale cherchait par tous les moyens à obtenir du bois de chauffage- qu'il fut proposé de rendre la Cure flottable ; et dès 1549 on imagina de "retenir les eaux de la Cure par barrages, biefs et retenues nécessaires, afin de provoquer des crues artificielles en lâchant les eaux de ces réservoirs improvisés pour faire descen-

dre à Paris de véritables trains de bûches rassemblées et fortement assemblées entre elles".

Les besoins de Paris se faisant de plus en plus impérieux, nous assistons alors à un développement considérable de l'industrie qui fut minutieusement réglementée par de nombreux arrêts et ordonnances, textes parmi lesquels se trouvent les ordonnances du 13 août 1669 sur les eaux et forêts, de décembre 1672 instituant la juridiction des Prévôts, marchands et échevins de Paris pour connaître de tous litiges relatifs au flottage et à l'industrie des rivières, et du 13 avril 1737 taxant la vente du bois et fixant la dimension des trains et les frais de construction et de transport.

Où se faisait le flottage ? Il est certain que nulle part ailleurs qu'en Morvan le flottage à bûches perdues était entrepris sur une aussi vaste échelle : "si l'on prenait une carte hydrographique du Morvan, on verrait le pays tout entier sillonné d'une multitude de petits ruisseaux s'épanouissant d'une façon rythmique en étangs disposés comme les grains d'un chapelet. La source même est transformée en lagune et possède un ou plusieurs ports sur ses rives".

Les bois du Morvan -flottage de la haute-Yonne dont le siège était à Clamecy- utilisaient les 492 km de ruisseaux et rivières flottables, et la descente vers le bassin de la Seine se faisait en deux étapes :

- le "petit flot" des ruisseaux du Haut-Morvan effectué à l'automne, qui amenait les bûches (la moulée) sur les 22 principaux ports de jetage s'échelonnant de l'étang d'Yonne (à quelques kilomètres de la source) jusqu'à 37 km en aval (port des Michots) ;

- le "grand flot" ou flot de l'Yonne, qui s'effectuait au printemps, recevait les jetages des ports et conduisait la moulée aux ports d'aval entre Armes et Crains.

La moulée utilisait également la Cure et ses affluents comme le Caillet, le Vignan et le Chaux, alimentés par les étangs des Settons, de Saint-Brisson... Le flottage se faisait des Settons à Vermenton -siège du flottage de la Cure- et la rivière était subdivisée en six parties ou rejets, plus une partie comprise entre les Settons et le Pont-du-Sault, appelée ruisseau de Montsauche.

Grandeur et décadence du trafic : en 1907, le flottage "est aujourd'hui une industrie bien diminuée, quasi déchuë, qui a fait jadis la richesse et l'orgueil du pays...", "le flottage traversait une crise par suite du développement des chemins vicinaux et des voies ferrées ainsi que par l'ouverture du canal du Nivernais à la grande navigation".

Au début du 19^e siècle, 95 % des bois arrivant à Paris provenaient du Morvan ; en 1804, sur 5 060 trains de bois reçus par la capitale, 3 535 avaient été expédiés de Clamecy à Lucy-sur-Yonne, et 1 050 de la Cure... Vers 1850, le Morvan fournissait encore les trois quarts de l'approvisionnement de Paris en bois, et l'on jetait à l'eau 50 000 cordes de moulée. Cinquante ans plus tard, les jetages ne dépassaient pas 10 000 cordes. Alors que la quantité de bois du Morvan amenée à bûches perdues aux ports de Clamecy et Coulanges était de 24 370 décastères en 1832, elle n'atteignait plus que 13 900 décastères en 1852 et 4 175 à la fin du siècle ; quant aux flots de la Cure, ils tombaient de 9 500 décastères en 1820, à 2 400 vers 1900.

Le flottage par trains disparut le premier en 1877. Le flottage à bûches perdues se maintint plus longtemps ; complètement abandonné sur les petites rivières depuis 1893, il cessa, sur l'Yonne, en 1927 seulement, quatre ans après l'arrivée du dernier grand flot.

De la moulée aux trains de bois. La moulée, ou coupe des bois de moule pour le chauffage, constituait l'opération préliminaire de l'industrie du flottage ; elle avait lieu au cours de l'hiver. Les bûches, sciées et fendues en deux à la cognée (sauf les petites formant le rondinage) étaient mises en pilons d'environ 56 bûches. En avril ou mai, les charroyeurs conduisaient le bois sur les petits ports et ce travail employait la plupart des hommes de certaines localités : ceux de Chalaux sur les ports ou sur le bord des ruisseaux flottables... Rendu au port, le bois était de nouveau mis "en piles serrées entre lesquelles se glissera le marteleur" qui appliquera la marque de chaque marchand de bois aux deux bouts des bûches qui lui appartiennent afin de les reconnaître plus tard.

C'est alors qu'avait lieu le flot des petites rivières, premier voyage du bois sur les "chemins qui marchent". Jetée à l'eau soit par les propriétaires eux-mêmes, soit sur l'ordre des facteurs ayant procédé aux achats pour les marchands, la moulée courait vers l'Yonne ou la Cure. Il fallait une entente totale entre riverains, marchands de bois et flotteurs, et les sociétés de flottage dont faisait partie "quiconque jette du bois, ne fut-ce qu'un stère, dans le ruisseau ou dans l'étang, avec l'intention de le reprendre à son arrivée", réglait avec soin et la date du flot, et l'ouverture de la retenue des étangs, comme elles avaient le droit de faire circuler leurs agents sur les propriétés riveraines.

Le flot en marche mettait en rumeur toutes les vallées : "La rivière est noire selon l'expression consacrée ; l'eau disparaît sous cette masse mouvante qui, là où le courant se ralentit, chemine paisiblement et forme une sorte de plancher mobile sur lequel il semble qu'on pourrait d'un pied lesté passer d'une rive à l'autre. Dans les rapides, c'est une avalanche qui se précipite avec un bruit assourdissant, bondit de rochers en rochers, se heurte et se meurtrit dans une mêlée furieuse. Quelques bûches, comme essouffées de cette course folle, profitant d'un remous, s'accrochent à un repli de la rive ou à une roche à fleur d'eau, et semble vouloir y reprendre halei-

ne ; mais le croc de la poule d'eau (surveillant de flottage) fait bonne garde et les paresseuses, harponnées sans pitié, reprennent vite à travers la vallée leur voyage sans trêve. D'autres plongent d'un élan désespéré sous leurs compagnes, s'engagent dans le gravier ou se cramponnent à quelques racines : celles-là ne reparaitront plus (ce sont les canards qui occasionnaient au commerce une perte considérable)... Mais que l'une d'elles, se mettant en travers du courant, s'arc-boute obstinément à deux pointes de roc et résiste à l'effort des eaux, aussitôt tout s'arrête : les bûches s'accumulent, s'entassent avec une prodigieuse rapidité ; l'obstacle, toujours grandissant, forme bientôt un véritable barrage, qui s'élève parfois à la hauteur d'un second étage, sur une étendue de plusieurs centaines de mètres, et contre lequel la rivière se brise furieuse mais impuissante : c'est une prise. Le jetage des bois est interrompu ; des cris d'appel retentissent de toutes parts ; les flotteurs accourent ; il faut déprendre. Cette opération n'est pas sans périls. Grimpés sur une roche glissante ou sur les bûches amoncelées, armés de leur gaffe au fer pointu, les flotteurs s'efforcent de rompre ce barrage improvisé (la rôtie) ; mais que le pied manque à l'un d'eux sur le granite poli, ou que l'échafaudage chancelant qui le porte s'effondre tout à coup, et le pauvre diable tombe et peut périr au milieu de ce cataclysme de bûches meurtrières".

Arrivées à la grande rivière -au port de l'Aringette pour l'Yonne- les bûches étaient retirées et empilées afin qu'elles sèchent, ce qui demandait au moins une quinzaine de jours. Un tel flottage des petites rivières était terminé au mois de février. Dès mars ou avril, la moulée flottée, grossie d'un apport des charroyeurs, était remise à l'eau, ce qui, pour l'Yonne, durait une huitaine de jours, et la courruie s'activait grâce au travail des lâcheurs d'étang : au bout d'un mois, tout le bois était arrivé sur les ports de la région de Clamecy.

Les flotteurs, rudes hommes que les flotteurs ; mais aussi gais lurons, forts en gueule, farouchement attachés à leurs libertés et prompts au coup de tête, avec cela fidèles à Saint-Nicolas leur patron.

Les outils indispensables ? Le picot et l'accroc qui furent souvent confondus à tort. Le premier était constitué "par une sorte de clou à robuste tige quadrangulaire, effilée et pointue, dont la tête remplacée par une douille cylindrique de 15 à 20 mm de diamètre, s'emmanchait à force au gros bout d'une tige de bois de 4 m à 4,50 m de longueur. "L'usage qu'on faisait du picot exigeait un manche assez flexible pris dans des rejets bien droits, de chêne, hêtre ou frêne, soigneusement aralés (dépouillés de leur écorce et de leurs noeuds). Il servait, le bon vieux picot, lors du tirage du flot, à piquer les bûches pour les amener aux ateliers.

Le croc ou accroc, au manche généralement constitué par un baliveau de chêne, était l'outil des flotteurs de la haute-Yonne, les poules d'iau, chargés d'activer l'écoulement des bûches ; il était également utilisé par les repêcheurs de canards qui "après le passage du flot, et l'eau redevenue clai-

re, recherchaient au fond du lit les bûches ayant coulé bas en chemin par suite d'un insuffisant séchage des coupes".

Rudes hommes que les flotteurs : sur les ports en toutes saisons, ils faisaient des journées commençant à la pointe du jour et ne finissant qu'à la nuit tombante. Lors des courrués, ils besognaient sans trêve et risquaient leur vie.

III- Les BUCHERONS

"Les bûcherons étaient des journaliers, des paysans, des ouvriers, qui, l'hiver, pendant l'interruption des travaux agricoles ou le chômage du métier, allaient travailler au bois où on les payait à la corde... Sans les travaux d'hiver en forêt, quantité de pauvres gens seraient littéralement morts de faim".

Le bûcheronnage était donc une activité complémentaire de toute première importance économique et l'on comprend que dans des pays comme le Morvan, le type même de la population soit le paysan-bûcheron qui, après avoir rentré ses récoltes, se rendait en forêt pour y procéder à ce qu'on a appelé "la simple récolte" en faisant de la moulée.

Les conditions de vie étaient mauvaises en plein Morvan où, dès qu'il avait une vente à exploiter, l'ouvrier des bois se fixait en forêt, y construisait une hutte de branchage qu'il ne quittait que le dimanche pour s'approvisionner en pain et pommes de terre pour la semaine. Toutefois, la "pauvre vie du bûcheron" était proverbiale : "Mouleux, mouleux, de quoi vis-tu ? de pain et d'iau ?" disait la grive qui ajoutait, apitoyée : "Poûre vie !"

Le travail consistait à couper les arbres, faire les fagots et transformer en bois de moule tout ce qui n'était pas charbonnette ou grosses pièces dites traînes, ce bois étant réservé respectivement aux charbonniers et aux fendeurs et scieurs de long. Mais tous les bûcherons n'étaient pas également considérés et rémunérés. Déjà au 17^e siècle, on distinguait le bûcheron du mouleux, c'est-à-dire l'abatteur de taillis et l'abatteur de gros arbres, dont le salaire était supérieur de 1/8^e environ à celui des bûcherons ordinaires.

L'exploitation des forêts commençait habituellement à la Toussaint et se prolongeait jusqu'en avril ou mai. Les ouvriers embauchés coupaient des baguettes sur lesquelles ils marquaient par des entailles au couteau les mesures acceptées pour les produits à façonner. "Les dimensions étaient données par le marchand de bois grâce à un mètre divisé en centimètres d'un côté et en pouces de l'autre, appelé pour cette raison "mètre au pouce". Dès que

chacun avait reçu son ourdon, son atelier, c'est-à-dire sa part de vente à exploiter, délimitée par jalons ou abattis, il confectionnait sa chèvre dite aussi bigue (chevalet à trois pieds pour le sciage) et commençait l'abattage du taillis à la cognée en respectant les chênes. Il détachait le branchage et sciait par longueur de 1,14 m les brins ayant plus de 7 cm de diamètre, par longueur de 0,66 m les plus petits. Les premiers étaient empilés comme moulée par stères de 0,40 de hauteur, les autres comme charbonnette par cordes de 5,33 de longueur et 0,72 de hauteur (sur les communes de Planchez et Lavault-de-Frétoy, 1 ha de bois donnait 60 stères de moulée et autant de charbonnette).

L'abatteur suivait le bûcheron. A lui le soin d'abattre les gros arbres en respectant encore les chênes de moins de 50 ans, destinés à être écorcés. Les fûts donneront la grosse moulée et le bois d'industrie, les branches du bois de chauffage. Et viendront les fendeurs et scieurs de long qui s'attaqueront aux grosses pièces dites traînes.

Au printemps avait lieu l'exploitation des chênes qui seront écorcés au moment de la montée de la sève. L'opération de l'écorçage s'effectuait avec un large couteau légèrement recourbé, l'écorçoir "en faisant à l'arbre abattu deux incisions circulaires à 1,17 m de distance, que l'on réunit par une troisième incision faite dans le sens de la longueur. On save ensuite en frappant avec le manche de l'écorçoir la partie à enlever et on la sépare de l'arbre avec la lame de l'outil... Les rouleaux d'écorce ainsi détachés sont dressés le long des cordes de charbonnette pour les faire sécher, après quoi le marchand de bois les fait lier en bottes de 1,17 m de tour". Il est à noter que l'arrondissement de Château-Chinon produisait, vers 1900, de 15 000 à 20 000 tonnes d'écorce et que celles de la Forêt Chenue étaient recherchées des tanneurs de Saulieu. Bien des femmes venaient aider leur mari, dans ce travail relativement facile et en général cet écorçage ne dure qu'une quinzaine de jours dans la coupe, c'est ce qui a pu être appelé "la moisson du bûcheron".

L'écorçage terminé, fendeurs et scieurs de long seront toujours au travail, et viendront les charbonniers pour cuire la charbonnette.

Le travail des bûcherons était payé soit en nature, soit en argent et à la tâche. Dans le premier cas (courant aux environs de Château-Chinon), il revenait à l'ouvrier non seulement toutes les branches non marchandes, l'entaille du pied appelée ressoupe et les morceaux n'ayant pas de section franche après le sciage appelés bûchetons, mais aussi la bigue, une mailloche en bois pour enfoncer les coins et tous les coins hors service. Dans le second cas, l'ouvrier était payé à la corde et avait droit, en plus, à un ou deux fagots de bois mort qu'il pouvait emporter sur son épaule à l'aide d'une perche, d'un pieu. D'où de nombreux conflits venant aussi bien de l'augmentation arbitraire du volume de la corde de bois ou de la botte d'écorce que de la suppression du droit au fagot et au piquet ; il en sortit la création des syndicats de bûcherons.

IV- Les CHARBONNIERS

La cuisson de la charbonnette, écorcée ou non, était le fait d'équipes spécialisées, en général composées de cinq hommes dont deux s'occupent de la carbonisation et trois autres, les dresseurs, du charriage des bois et de l'établissement des fourneaux. En Morvan, les charbonniers étaient tous étrangers à la contrée, du moins au début du siècle.

Le travail de ces charbournats : "après avoir nivelé le sol sur une surface de 30 à 40 m², ils confectionnaient un fourneau rond de 5 m environ de diamètre en dressant les uns contre les autres, dans une position d'abord verticale autour du centre où on a aménagé une cheminée, les rondins de charbonnette qu'ils inclinent ensuite progressivement et qu'ils superposent par couches d'un diamètre de moins en moins grand, jusqu'à une hauteur de 1,50 m environ, ce qui constitue ordinairement trois couches de bois et donne au fourneau la forme d'un cône tronqué ou d'une calotte sphérique. Le travail des dresseurs étant terminé, les charbonniers recouvrent le fourneau de feuilles mortes, puis de terre, et l'allument en introduisant dans la cheminée un tison enflammé.

"Les fourneaux, qui contiennent chacun environ 6 cordes de bois, soit à peu près 15 stères, restent habituellement en feu quatre à cinq jours. Ils demandent pendant ce temps une surveillance continue. Les charbonniers les visitent jour et nuit, toutes les deux ou trois heures, activent la combustion, en donnant de l'air, quand elle est trop lente, ou la modèrent quand elle est trop rapide, en diminuant l'orifice de la cheminée. Lorsque la charbonnette est cuite à point, les charbonniers découvrent le fourneau, écartent son contenu avec de grands râteliers en bois et le mettent dans des sacs contenant deux hectolitres chacun et pesant environ 50 kg, qu'ils ferment avec des brins de bois croisés..." Le rendement était appréciable puisque un stère de bois de hêtre donnait 76 kg de bon charbon.

Les charbonniers habitaient dans des loges, huttes obscures faites de branchages recouverts de terre et garnies intérieurement de paille et de feuilles sèches. Ils vivaient souvent mieux que les bûcherons parce que mieux rétribués (le double jusqu'en 1914).

V- Les SCIEURS de LONG

Spécialistes réputés que les scieurs d'ais chargés de débiter le bois de sciage en planches pour les menuisiers et le bois d'équarrissage en poutres, chevrons, voliges et membrures pour les charpentiers. Pour ce travail des "compagnons de scie", on avait recours dès le 16^e siècle à une main-d'œuvre étrangère venant surtout du Massif Central.

"Jusqu'à la fin du siècle dernier, venaient encore, chaque hiver, des scieurs auvergnats, marchois et limousins, qui restaient jusqu'au jour de la Saint-Jean comme il est dit dans la chanson ; et nos compatriotes pour tourner en dérision ces étrangers au parler et à l'accent particuliers chantaient parfois la Chanson des scieurs de long (aux vers et refrains onomatopéiques) avec le chuintement auvergnat..."

Le tronc d'arbre était d'abord, à l'aide du passe-partout dit scie de travers, sciton ou godendart, coupé en billes que l'on aplanissait parfois sur deux faces parallèles avec la hache à équarrir ; la bille était ensuite fixée par une chaîne, et solidement maintenue à l'aide d'une cale en coin, à une sorte de chevalet composé d'un lourd tréteau à longue jambe "qui prenait généralement appui à dix-huit pieds du tréteau". L'aide, appelé singe ou écureuil, montait pieds nus sur la bille pour guider la scie alors que le patron, responsable du travail en même temps que de l'entretien de la scie, restait au sol. La guitare, scie de long aux dents crochues, commençait son mouvement de va-et-vient qui s'accompagnait de grincements lui valant de nom de belle-mère : "on découpe d'abord toute la partie de la bille qui est en avant du chevalet en lames plus ou moins épaisses selon le tracé, jusqu'au point d'appui, puis on retourne la pièce et on fait de même en partant de l'autre extrémité".

"C'est le corbeau, dit-on, qui donna aux scieurs de long l'idée de caler leur bille" : voyant des ouvriers s'évertuer à fendre leur pièce qu'ils n'arrivaient pas à maintenir, il s'écria : "Cal' là ! cal' là !" ; "les scieurs de long comprirent, calèrent la pièce et tout alla bien".

VI- Les FENDEURS

Corps de métier bien original que celui des fendeurs, et dont l'origine doit être aussi ancienne que l'emploi des lattes dans la charpente et du terrain dans la fabrication des fûts, "ce qui reporterait au début du moyen-âge". Au 18^e siècle et au début du 19^e, "beaucoup de fendeurs appartiennent encore à des charbonneries, et, selon la tradition, communiquent entre eux à travers les bois à l'aide d'un code acoustique secret. Tenant une douelle (douve de fût) suspendue entre le pouce et l'index, ils frappent avec un bois sur cette plaque sonore et les chocs rythmés portent au loin les informations ou les ordres".

Le travail des fendeurs se répartissait sur deux campagnes : la première ayant lieu en février avec retour avant la moisson ; la seconde suivant les semailles d'automne avec retour dès les grands froids. Ils partaient, les compagnons, soit dans les forêts morvandelles, soit en Nivernais, Berry, Bourbonnais, voire dans les environs de Paris, en Normandie et dans l'Est.

Porteurs de leur outillage, de l'indispensable marmite, de la précieuse

limousine et des vivres de route -l'arrêt dans les auberges leur paraissant trop coûteux- ils allaient "une grande tourte de pain fichée au bout d'un bâton appuyé sur l'épaule, un quartier de lard, et dans la brasse (besace) des fromages durs du pays".

Les fendeurs travaillaient par équipe de deux. Dès leur arrivée au centre du chantier, ils construisaient leur loge ; de grosses branches croisées et liées à leur sommet formaient la carcasse que recouvraient fougères et herbes ainsi que les copeaux et éclats ; amoncellement de débris sur la toiture qui distinguait la loge du fendeur de celle du charbonnier couverte de mottes gazonnées ; à l'intérieur, un lit de paille et d'herbes sur le sol, l'inévitable quartier de lard suspendu et les outils alignés contre la paroi. Cet outillage comprenait la scie à banderole à manche en arc de cercle pour couper les troncs, et les coutres : le petit pour fendre la petite latte, le moyen pour la grosse latte et le merrain, le grand pour le polissage et le rabotage ; avec cela, la place et le merlin. Les fendeurs se servaient de leurs outils avec une remarquable habileté et l'on assurait "qu'ils pouvaient fendre un grain de blé tenu entre deux doigts et posé sur le billot, en abattant leur grand coutre de la hauteur d'un mètre".

Bien que le fendeur soit un spécialiste, il y avait, dans le métier, deux spécialités : le fendeur de gros qui préparait le merrain pour les fûts et les seaux et les essiaunes (ou essiaules) pour la couverture des maisons, et le fendeur de menu chargé de la grosse latte pour la couverture, de la petite latte pour les plafonnages et des pisseaux de vigne -ou charniers (échalas) "attachés par bottes de cinquante".

Il a été souligné l'acharnement au travail des fendeurs qui connaissaient des journées de plus de 18 heures. Ces hommes, durs à la besogne, se nourrissaient fort mal, mangeant avec le pain dont ils consommaient jusqu'à cinq livres par jour, l'acharrie, soupe au lard trempée avec l'eau d'une mare ou d'une flaque, qui présentait parfois "des petites taches noires ou rouges, cadavres ébouillantés de petites bestioles amenées avec l'eau".

Les fendeurs étaient si bien associés à la vie des choses et des êtres des bois "que des formulettes et des légendes disaient leurs entretiens avec les oiseaux..." "Poûre vie !" que celle du fendeur -comme celle du bûcheron- auquel le "loibri" (roitelet) apprit à fendre le bois : "boute un coin, tape dessus !" Les fendeurs, fils de la forêt, "exerçaient un certain prestige sur les paysans qui répétaient formulettes et légendes, et l'on conçoit que le "Jeune tambour à la rose" de la chanson française se soit mué en un fendeur de la forêt jolie et que "Joli Fendeur" ait été une des chansons favorites de nos pères".